

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

#### Arrêté du 5 novembre 2020 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Pouilly-Fuissé »

NOR : AGRT2026784A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et notamment son article 105 ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code des douanes ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et en particulier son article L. 641-7 ;

Vu la proposition du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des boissons spiritueuses de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 14 novembre 2019,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Pouilly-Fuissé » est homologué.

Le lien [http://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document\\_administratif-4cfb89bd-e375-438d-90ff-d88fb1a54e0a](http://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-4cfb89bd-e375-438d-90ff-d88fb1a54e0a) permet de consulter le cahier des charges publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

**Art. 2.** – Le décret n° 2011-1818 du 7 décembre 2011 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Pouilly-Fuissé » est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 novembre 2020.

*Le ministre de l'agriculture  
et de l'alimentation,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*L'administrateur principal des affaires maritimes,  
sous-direction filières agroalimentaires,*

*T. ROCHE*

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de la relance,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*La sous-directrice des produits alimentaires  
et marchés agricoles et alimentaires,*

*A. BIOLLEY-COORNAERT*

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie, des finances  
et de la relance, chargé des comptes publics,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*Le sous-directeur de la fiscalité douanière,  
Y. ZERBINI*